



Interpretation reponse constructeur auto

Par MR GENTIL

Bonjour,

Voici une réponse de OPEL concernant une couverture spéciale :

Nous vous remercions d'avoir contacté le Centre de Relations Clients d'Opel France.

Après plus de recherche nous vous informons que vous avez une couverture spéciale 2031150 pour votre ABS.

Cette prise en charge spéciale couvre gratuitement cette situation pendant une période de 10 ans ou 160 000 kilomètres / 100 000 miles, selon le premier des deux termes échus, à partir de la date à laquelle le véhicule a été mis en circulation la première fois, quel que soit le propriétaire.

Nous vous conseillons donc de vous rendre dans une concession Opel pour faire avec eux un diagnostic et ci c'est encore possible de prendre en charge au vu des 10 ans de votre véhicule.

Cindy,
Conseillère clientèle Opel France

VOICI MON INTERPRETATION : Cette prise en charge spéciale couvre gratuitement le véhicule pendant 10 ans ou alors si le kilométrage est inférieur à 160 000. Est-ce la bonne ?

Merci de vos réponses

Par sophie75

Cette prise en charge spéciale couvre gratuitement cette situation pendant une période de 10 ans ou 160 000 kilomètres / 100 000 miles si votre véhicule a été mis en circulation en 2010 ou si le nombre de kilomètres au compteur est inférieur et égal à 160 000 km

Par janus2

Cette prise en charge spéciale couvre gratuitement le véhicule pendant 10 ans ou alors si le kilométrage est inférieur à 160 000. Est-ce la bonne ?

Bonjour,

Non, ce n'est pas la bonne, c'est le premier des 2 termes échu qui compte, donc soit l'atteinte des 10 ans, soit les 160000km.

Donc si le véhicule a 10 ans, même avec seulement 50000km, fin de couverture ou si le véhicule a 160000km, même âgé de seulement 5 ans, fin de couverture...